

CT DGAC

COMITE TECHNIQUE DGAC DU 8 NOVEMBRE 2021

FO a renouvelé sa demande d'un arrêté DGAC qui permettrait de rémunérer les heures supplémentaires pour les personnels administratifs B et C. Aujourd'hui, les personnels administratifs sont sous pression permanente pour remplir leurs missions, et très fréquemment, les personnels font des heures supplémentaires, sans moyen pour les indemniser, encore moins pour les récupérer. La Secrétaire Générale a bien pris ce point, mais il nous faut des réponses !

Projet GINA : passage en gestion intégrée des corps techniques

L'objet de cette réorganisation est de transférer la gestion administrative des corps techniques (ICNA, TSEEAC et IESSA) de SDRH vers SDCRH (Secrétariat Général), en particulier la rédaction des arrêtés (prises d'actes). Au global, le bilan en ETP est neutre et un choix est laissé aux agents issus de SDRH quant à leur destination dans le nouvel organigramme.

Pour autant, FO s'étonne que la DGAC veuille réorganiser un service (SDRH) qui jusqu'à maintenant fonctionnait très bien.

De plus cette réorganisation se fera en même temps que celle des SIR, ce qui risque de poser des problèmes supplémentaires.

Pour	Abstention	Contre
-	FO (2) + CFDT (1) + SNCTA (2) + CGT (3) + UNSA (2)	-

Projet GINO : passage en gestion intégrée des corps Ouvriers

La DGAC poursuit sa réorganisation de la Sous-Direction des Personnels en décidant de passer en gestion intégrée la gestion des corps Ouvriers : Ouvriers d'Etat et OPA. Jusqu'à maintenant, c'est le Centre de Gestion Ouvriers (CGO) qui assure la gestion individuelle et collective de tous les Ouvriers. **Au 1^{er} mars 2022**, le projet prévoit la **suppression du CGO** et la reprise par deux autres divisions déjà existantes : GCRH (Gestion Collective des RH) et GIRH (Gestion Individuelle des RH).

Le projet prévoit que le **bureau GCRH**, par sa *division des pensions*, devra assurer la gestion des pensions Ouvriers, en relation avec le FSPOEIE (fonds spécial Ouvriers). Un poste de chargé de mission Ouvriers est également créé. Le **bureau GIRH** voit le périmètre de sa *division Agents Contractuels, personnels navigants et apprentis* s'agrandir avec la gestion administrative et des éléments de paie des ouvriers de l'Etat et paie des OPA.

FO a exprimé son inquiétude sur le calendrier de la mise en place sur l'année prochaine : 2022 devrait être l'année de réforme pour les avancements ouvriers (abandons des essais) et en même temps, la gestion des Ouvriers passera en gestion intégrée (CGO supprimé en mars 2022). Toutes les réformes se sont faites par le passé sous la pression de FO, par exemple pour la mise en place de l'expérimentation des taux pro-pro en 2013, ou pour l'évolution des familles professionnelles. Nous exigeons d'avoir encore une oreille attentive auprès de l'administration, en obtenant des interlocuteurs sur les sujets Ouvriers : le SDP adjoint était historiquement chargé des sujets ouvriers, nous souhaitons également des interlocuteurs identifiés à GIRH et à GCRH. La compétence Avancements au sein des CAO doit pouvoir se poursuivre dans les conditions actuelles, malgré le changement du mode d'avancement !

L'administration nous a confirmé que les adjoints (SDP, GIRH et GCRH) pourraient être des interlocuteurs de bon niveau pour tous les sujets Ouvriers d'Etat.

Pour	Abstention	Contre
-	FO (2) + CFDT (1) + SNCTA (2) + CGT (3) + UNSA (2)	-

FO s'est abstenu sur ce projet car actuellement, beaucoup trop de dysfonctionnements existent entre les services locaux et les services centraux !

Ce sont encore les personnels administratifs qui vont subir une nouvelle réorganisation sans nouveau renfort dans les équipes, la situation est déjà très tendue aujourd'hui en charge de travail pour les équipes gestionnaires !

Elections 2022 : cartographie des instances de dialogue social : CSA et FS

La loi de Transformation de La Fonction Publique poursuit ses réformes dévastatrices. Prochaine étape : les élections 2022, où on ne parlera plus de CT, remplacés par des CSA (Comités Sociaux d'Administration), ni de CHSCT, remplacés par des FS (Formations Spécialisées). Le projet présenté sera soumis au vote au prochain CT Ministériel de la Transition Ecologique.

Voici quelques nouveautés : création de FS pour la DSAC, la DSNA et la DO (les CHSCT n'existe pas), pas de FS pour les DSAC-IR, le CESNAC et le SIA, le SNA-OI, la DAC-NC, et le SEAC-WF, création d'un CSA et FS pour les centres ENAC (hors Toulouse) et FS Castelnaudary, remplaçant les CT de chaque centre ENAC.

Les OS obtiennent en séance la création d'une Formation Spécialisée pour le SNA OI et un CSA pour l'organisme de Cayenne.

Pour les SIR, la SG a proposé des Instances de Locales de Concertation (ILC) pour maintenir un dialogue local dans chaque SIR ; les OS désigneront les représentants dans les ILC en fonction des résultats des votes au CT dit « Farman », regroupant les services centraux.

FO est intervenu pour demander si un pastillage (identification des votants) sera réalisé pour le CSA centres ENAC. Le DG ENAC a confirmé qu'un pastillage sera réalisé par site pour pouvoir différencier les votants. Les représentants seront nommés par les OS élues au CSA ENAC.

Pour	Abstention	Contre
- CFDT (1) + SNCTA (2) + UNSA (2)		FO (2) + CGT (3)

Déménagement de l'agence comptable secondaire Antilles-Guyane

Les bureaux de l'agence comptable secondaire Antilles-Guyane déménagent de Fort de France vers le pôle aéronautique étatique au Lamentin. L'arrêté permettant l'application de la Prime de Restructuration de Service (PRS) est proposé au vote, afin que les agents concernés puissent bénéficier de cette mesure d'accompagnement.

Pour	Abstention	Contre
FO (2) + CFDT (1) + CGT (3) + UNSA (2)	SNCTA (2)	-

Questions diverses FO

Possibilité de report des congés 2021 jusqu'au 28 février 2022

FO a demandé à la DGAC un report des congés 2021 non posés avant le 31 décembre 2021, sur le début 2022. La DGAC attend la position de la Ministre de la Fonction Publique sur ce sujet ; la FEETS-FO a également interrogé la Ministre Pompili sur le sujet. L'administration attend l'option de déplafonnement du CET au-delà des 70 jours ; si le CET ne pouvait pas être déplafonné, la DGAC souhaite autoriser un report des congés sur début 2022.

Retard dans le paiement des heures sup des ouvriers (OE et CDI)

De nombreux Ouvriers d'Etat et CDI-OE de différents services sont en retard de plusieurs mois, pour certains de presque 2 ans, du paiement des heures supplémentaires. Outre le fait que les heures supplémentaires engendrent des frais supplémentaires aux agents pour organiser leur vie personnelle, c'est situation est inacceptable ! Tant que la situation ne s'est pas améliorée, les agents ne doivent pas poursuivre dans ces conditions !

La chaîne de mise en paie est trop longue, du service local vers le service de mise en paie. Les personnels administratifs ne peuvent plus gérer correctement l'ensemble des dossiers dont ils ont la charge. Nous exigeons une visibilité sur un calendrier de mise en paie des heures supplémentaires pour plusieurs services locaux, notamment dans plusieurs services de la DO.

La Sous-Directrice des Personnels reconnaît que les retards sont nombreux et que les anomalies remontées par FO sont confirmées ! Le délai de traitement entre les services locaux doit être corrigé. Un nouveau point de suivi avec FO sera fait dans les prochains jours pour vérifier toutes les solutions de retard.

Pour les Heures Supplémentaires des CDI-OE, l'équivalence de taux horaire OE ne pourra pas s'appliquer ! Seules les mesures des textes contractuels pourront réglementairement s'appliquer. FO va suivre le dossier auprès de SDP pour connaître les détails spécifiques qui peuvent s'appliquer.

**Vos représentants FO : Olivier RICHARD, Dominique THOMAS,
Franck DUPONT, Laurent NOTEBAERT.**

